

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230130-D_30_01_23_06b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023

Délibération n°30-01-2023-006

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 30 janvier 2023*

| | |
|---------------------|-----------------|
| Date de convocation | 24 janvier 2023 |
| Date d'affichage | 24 janvier 2023 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 44 |
| Votants | 49 (dont 5 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 janvier à 18h00
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à La Chapelle du Bois,
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 44 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 5 - M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

Etaient excusés : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Pascal BOURGOIN.

**CENTRE AQUATIQUE :
CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR ÉQUIPEMENT**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté conjointement par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports, M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances et M. Eric PAPILLON, Vice-président en charge des Travaux
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que :

- Parallèlement à la construction du futur centre aquatique, il est indispensable de préparer la gestion du site.
- La première étape consiste à choisir le mode de gestion qui sera mis en place : régie ou délégation de service public.

EST INFORME :

- Qu'un groupe de travail a été constitué, composé de Mme Edet, M. Niel, M. Papillon et Mme Pémartin.
- Que plusieurs collectivités gestionnaires de centre aquatique ont été rencontrées.
- Que les informations recueillies dans le cadre de cette démarche sont synthétisées dans le document joint en annexe.

DECIDE de choisir la délégation de service public comme mode de gestion du futur centre aquatique.

Adopté à la majorité

Voix pour : 47

Voix contre : 1

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 janvier 2023

Pour extrait conforme

Le 31 janvier 2023

Le Président

M. Didier REVEAU